

## Chambre d'agriculture de Haute-Saône – FRDR670 et FRDR1806b

Type de masse d'eau	ESU
Code masse d'eau	FRDR670 FRDR1806b
Nom masse d'eau	La Morte, Le Cabri La Saône du Salon à la déviation de Seurre
Station de la mesure ayant conduit au projet de zonage et code de la station de mesure	-
Communes concernées par la demande	1 commune : Velet
Contenu de la demande	<b>- Retrait de 1 commune</b>
Argumentaire du contributeur	Le prélèvement concernant la mesure dans la Morte a été réalisé en amont de la commune de VELET. Le dépassement ne peut donc pas justifier le classement de communes en aval de la station de mesure. La commune de VELET est concernée par la mesure faite directement dans la Saône avec un P90 < à 18mg/l. La Saône ne justifie donc pas le classement de la commune en zone vulnérable. Nous demandons donc le déclassement de la commune.
Synthèse retenue par la DREAL de bassin	La commune de Velet intersecte les bassins versants de trois masses d'eau superficielles : - FRDR1806b – La Saône du Salon à la déviation de Seurre : masse d'eau proposée au classement V2 et superposition à hauteur de 91,6 % de la superficie de la commune ; - FRDR10023 – La Tennis : masse d'eau proposée au classement V2 et superposition à hauteur de 5,6 % de la superficie de la commune ; - FRDR11114 – Ruisseau la Soufroide : masse d'eau proposée au classement et superposition à hauteur de 2,7 % de la commune. La commune n'est pas concernée pas la masse d'eau FRDR670 – La Morte, Le Cabri.  Ainsi, toute la commune est concernée par des masses d'eau proposées au classement V2 justifiant la proposition de classement en V2 en totalité de la commune de Velet.
Synthèse	• <b>Maintien de la commune de Velet en totalité</b>
Evolutions	Pas d'évolution.